

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Steve BANSCH

Adopté à l'unanimité

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Adopté à l'unanimité

3) Ecole municipale de musique : frais d'inscriptions 2016/2017

Adopté à l'unanimité

4) Cession de patrimoine HLM

Cession de patrimoine HLM appartenant à la société Maisons et Cités Habitat à Maisons et Cités.

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

5) Finances : Demande de garantie Maisons et Cités pour la réalisation de 20 logements situés Cité Berce Gayant (tranche 3)

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

6) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 10 logements locatifs, cité Berce Gayant, pour un montant de 1 132 264 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

7) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 10 logements Cité Berce Gayant pour un montant de 157 211 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

8) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 2 logements locatifs cité Berce Gayant, pour un montant de 211 979 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

9) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 2 logements locatifs, cité Gayant, pour un montant de 29 617 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir »

10) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 17 logements locatifs rue de Brest (résidence Pont Aven), pour un montant de 1 739 920 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir ».

11) Finances : demande de maintien de garantie initiale pour la construction de 17 logements locatifs rue de Brest (résidence Pont Aven), pour un montant de 362 326 €

Adopté à la majorité. Vote contre du groupe « Vie à Waziers – Savoir pour Choisir ».

12) Classes de neige 2016/2017 : participation des familles

Adopté à l'unanimité.

13) Urbanisme : aliénation d'une partie de terrain.

Adopté à l'unanimité.

14) Urbanisme : modification du PLU dans le cadre de l'extension de la ZAC du Bas Terroir

Adopté à l'unanimité.

15) Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Renouvellement pour la période 2016-2019

Adopté à l'unanimité.

16) Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59

Adopté à l'unanimité.

17) Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, le Maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-De reconduire le contrat pour les travaux de curage, nettoyage, pompage, bac à graisse, fosse dans l'Hôtel de la « Source Bleue » à Malbuisson, par la société FRANCHE COMTE ASSAINISSEMENT. Le montant de la prestation sera conforme à l'article 12 du contrat. La durée de reconduction du contrat est d'un an pour la période allant du 1^{er} avril 2016, au 1^{er} avril 2017.

-De signer la convention avec ADB Dépannage pour la mise en fourrière des véhicules pour une durée d'un an à compter de la date de signature et renouvelable par décision expresse.

-De signer une convention d'utilisation de la piscine municipale avec le Collège Paul LANGEVIN de DECHY, le Collège Frédéric Joliot-Curie de LALLAING, le Collège Albert Châtelet de Douai, l'Institution Saint Jean de Douai, pour l'année scolaire 2016/2017. Le règlement des droits d'entrée, tarif de location des ceintures avec flotteurs et brassards à la piscine municipale s'effectuera par titres de recette émis à l'encontre de l'utilisateur selon mes tarifs fixés par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2016.

-De reconduire le contrat de maintenance avec la Sté BODET afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 567.35 € TTC.

-De reconduire le contrat d'abonnement au service de télésurveillance pour le restaurant scolaire Daniel Féry avec la société STD. La redevance forfaitaire annuelle s'élève à la somme de soit 610.27 € TTC.

-De reconduire le contrat d'entretien pour la plate-forme installée à l'Hôtel de Ville de Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 594.34€ TTC.

-De signer une convention pour la mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles, avec la Société Air Liquide,

- Durée du contrat : 3 ans
- À compter du 1^{er} juillet 2016, échéance le 1^{er} juillet 2019
- Montant total de la location : 248,00€ T.T.C

Type de produit : ARCAL MAG Grande Bouteille SMARTOP

-De passer avec la société Serians :

- Un contrat pour assistance technique externalisée n°114924-1 entre le 01/05/2016 et le 30/04/2017, comprenant 95 postes, pour un montant de 9.576 euros TTC.

- Un contrat de pack services forfaitaire n°117169-1 destiné aux écoles de Waziers, utilisable entre le 01/05/2016 et le 30/04/2019 pour un montant de 720 euros TTC.

- Un contrat de pack services forfaitaire n°117169-2 destiné à la mairie de Waziers, utilisable entre le 01/05/2016 et le 30/04/2019 pour un montant de 2.040 euros TTC.

-De signer une convention de formation des élus avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016. Le montant pour cette période s'élève à 8 484.00€ TTC.

Marchés publics :

MP 2016-018 : Accord-cadre pour les travaux neufs, d'entretien et de réparation électriques dans les bâtiments de la ville de Waziers.

Ce marché est passé sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, et à procédure adaptée selon les dispositions des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

BC mini : 2 500, 00 € HT / an

BC maxi : 15 000, 00 € HT / an

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Valeurs techniques : 30%
- 3) Délai d'intervention et urgence : 20 %

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société Devred Electricité.

MP 2016 - 019 : Marché de travaux ayant pour objet la remise en état et travaux de peinture du couloir du cycle 2 de l'école primaire Copernic à Waziers

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 40%
- 2) Capacités techniques : 30%
- 3) Délai d'intervention : 20 %
- 4) Garantie : 10%

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société Service Décor Lemoine pour un montant de 16 784, 00 € HT soit 20 140, 80 € TTC.

MP 2016 – 021 : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et la livraison de viennoiseries et de pains pour les ALSH 2016.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- Qualité du produit proposé suite aux tests effectués après dépôt des échantillons : 60%
- Prix : 40%

Nous avons reçu 2 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la boulangerie « La Mie Dorée ».

MP 2016-024: Marché de prestation intellectuelle ayant pour objet AMO pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité et l'élaboration d'un agenda d'accessibilité pour les ERP – IOP de la commune de Waziers. La présente consultation fait l'objet d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- VALEUR TECHNIQUE (mémoire détaillant les moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission) : 40%
- PRIX DE LA PRESTATION : 50 %
- DELAI D'INTERVENTION : 10%

Nous avons reçu 11 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à ADAPTE pour un montant de 9 786. 00 € HT

MP n°2016-028: Marché de travaux ayant pour objet la remise en état de la chaussée, rue Faidherbe comprenant le carrefour Bernicourt.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Capacités et conseils techniques : 40%
- 3) Délai d'intervention : 5 %
- 4) Récépissé visite : 5%

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la société Jean Lefebvre pour un montant de 24 171. 35 € HT soit 29 005.62 € TTC.

MP n°2016-029: Marché de travaux ayant pour objet la réfection du trottoir de l'impasse Jean Jaurès.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le critère prix est l'unique critère.

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la société Jean Lefebvre pour un montant de 4 007.52 € HT soit 4 809. 02 € TTC.

MP n°2016-030: Marché de travaux ayant pour objet la suppression de 2 placettes de schiste au Rivage Gayant et remplacement par macadam.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Capacités et conseils techniques : 40%

3) Délai d'intervention : 5 %

4) Récépissé visite : 5%

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la société Jean Lefebvre pour un montant de 9 089.50 € HT soit 10 907. 40 € TTC.

MP n°2016-034: Marché de travaux ayant pour objet une opération de sécurité et mise en place de moyens pour ralentir la circulation.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Capacités et conseils techniques : 30%
- 3) Respect planning des travaux : 15 %
- 4) Récépissé visite : 5%

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la société T2E pour un montant de 24 998.42 € HT soit 29 998.10 € TTC.

18) Questions diverses

- Délégations des adjoints : un point sera fait au conseil municipal d'octobre.
- Point sur le projet du Rivage Gayant

La séance est levée à 18h30.